



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
***DIRECTION DES INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS (DIAF)***



## **GUIDE OPÉRATIONNEL**

Série : Plan Annuel d'Opérations – **N°5**

**Canevas commenté du Rapport Annuel d'Opérations  
Forestières et fiche de fermeture d'AAC**





## Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
1.1. RÉFÉRENCES .....	4
1.2. PRODUCTION FORESTIÈRE .....	5
1.3. EXPLOITATION FORESTIÈRE.....	6
1.4. RÉALISATIONS SOCIALES .....	6
1.5. MESURES ENVIRONNEMENTALES .....	7
1.6. PROLONGATION DU PCIBO .....	7
<b>2. MODÈLE DE FICHE DE FERMETURE DE L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE</b> .....	<b>8</b>
2.1. PROCÉDURE DE FERMETURE DE L'AAC .....	8
2.2. FICHE DE DÉCLARATION DE FERMETURE DE L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE .....	8

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1 : Modèle de tableau présentant la synthèse de la production de grumes sur l'AAC YX - 20xx5</b>	
<b>Tableau 2 : Modèle indicatif de tableau de synthèse des distances de routes ouvertes .....</b>	<b>5</b>
<b>Tableau 3 : Modèle indicatif de tableau de synthèse des ristournes versées au Fond de Développement Local .....</b>	<b>6</b>



## AVANT-PROPOS

Ce Guide Opérationnel définit un canevas commenté de Rapport Annuel d'Opérations Forestières (RAOF), ainsi qu'un modèle de fiche de fermeture d'Assiette Annuelle de Coupe (AAC).

Le présent Guide Opérationnel vise ainsi à guider l'exploitant pour l'élaboration de ses Rapports Annuels d'Opérations Forestières et à appuyer l'Administration chargée de renseigner et de délivrer la fiche de fermeture d'Assiette Annuelle de Coupe.

Les titres développés dans le canevas de RAOF devront être strictement respectés. Les sous-titres sont en revanche donnés à titre indicatif, pour une meilleure structuration du rapport.

Des exemples de tableaux sont proposés dans le présent Guide Opérationnel : ils peuvent également, selon les cas, être simplement donnés à titre indicatif.

Les caractéristiques des cartes à produire, notamment en termes d'échelle, devront être respectées.

L'exemple de page de garde du Rapport Annuel d'Opérations Forestières est fourni à titre indicatif.

*Le Rapport Annuel d'Opérations Forestières est à produire et à déposer à l'Administration forestière centrale dans un délai de 2 mois à compter de la fin de l'exploitation d'une AAC (article 65 et 66, Arrêté Ministériel N°034/CAB/MIN/EDD/03/3/BLN/2015 du 3 juillet 2015)*

*Ce rapport est à produire pour chaque AAC ayant fait l'objet d'une exploitation au cours de l'exercice précédent. Dans le cadre d'une AAC exploitée sur plusieurs années le dernier RAOF fera le bilan des années précédentes.*



<p>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ----- Ministère de l'Environnement et Développement Durable ----- Direction de la Gestion Forestière</p>		<p><b>Logo</b></p> <p><b>et / ou</b> <b>Nom de l'exploitant</b> <b>Adresse</b> <b>N°RCCM</b> <b>...</b></p>
<p><b>RAPPORT ANNUEL D'OPERATIONS FORESTIERES</b></p> <p><b>CONCESSION / SSA <b>XXX</b>, CCF <b>X</b></b></p> <p><b>Couvrant AAC N°Y-Z – Année ouverture</b> <b>Au cours de l'exercice 20xx</b></p>		
<p>Réalisé par : <b>XXXXXXXXXX</b></p> <p><b>Mois / Année</b></p>		



## 1. INTRODUCTION

*Le présent Rapport Annuel d'Opérations Forestières (RAOF) de la concession forestière (ou de la SSA) XXXX, attribuée à la société XXXX, a été rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Aménagement, conformément au **Guide Opérationnel portant sur le Canevas commenté du Rapport Annuel d'Opérations Forestières et Fiche de Fermeture de l'AAC.***

*Il présente le bilan des activités de production forestière, des réalisations sociales et environnementales et des autres mesures mises en œuvre par la société à l'échelle de l'Assiette Annuelle de Coupe concernée au cours de l'année XXXX.*

L'introduction pourra également rappeler les principales dates relatives à l'aménagement de la concession et à sa mise en œuvre sur l'AAC concernée, telles que les dates de dépôt et/ou d'approbation du PA, du Plan de Gestion Quinquennal (PGQ) ou du Plan Annuel d'Opérations (PAO).

Dans le cas où il s'agit d'une prolongation du PCIBO, la copie du courrier accordant la prolongation sera placée en annexe du RAOF.

### 1.1. Références

Dans cette section seront rappelées les généralités sur la société, la localisation de la concession et du Bloc d'Aménagement Quinquennal (BAQ) concernés, et les informations sur l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC) concernée.

Les sous-titres suivants pourront structurer ce paragraphe :

1. Références de l'entreprise : nom de l'entreprise, nom du représentant, statut de la société, siège social, contact, etc. ;
2. Superficie Sous Aménagement ou concession(s) : référence(s) du (ou des) contrat(s) de concession forestière, superficie totale, superficie productive, date de dépôt et/ou d'approbation du Plan d'Aménagement, référence de l'Arrêté Provincial de validation du Plan d'Aménagement (le cas échéant) ;
3. Bloc d'Aménagement Quinquennal : numéro du BAQ, période couverte, superficie totale, superficie productive ;
4. Assiette Annuelle de Coupe : numéro de l'AAC, date d'ouverture et de fermeture, superficie totale, superficie productive, situation administrative (Province, Territoire, Secteur, Groupement).



## 1.2. Production forestière

Cette section présente le bilan synthétique des activités de production forestière sur l'AAC.

### 1.2.1. Production de grumes sur l'AAC

Tableau 1 : Modèle de tableau présentant la synthèse de la production de grumes sur l'AAC YX - 20xx

Essences	Effectifs exploitables selon PAO	Effectifs exploités exercice n-1	Effectifs exploités exercice n	Effectif total exploité	% exécution	Volume estimé selon PAO (m <sup>3</sup> )	Volume réel exploité exercice n-1	Volume réel exploité exercice n (m <sup>3</sup> )	Volume réel total exploité	% exécution
<b>Groupe 1</b>										
Essence i										
...										
<b>Total du groupe 1</b>										
<b>Groupe 2</b>										
Essence j										
...										
<b>Total du groupe 2</b>										
...										
<b>TOTAL GENERAL</b>										

### 1.2.2. Réseau routier

Une carte de format A4 illustrera le réseau routier ouvert sur l'AAC, en distinguant des types de routes ouvertes (route principale, route secondaire, route de saison sèche/épi routier, etc.).

Un tableau de synthèse pourra également présenter les distances ouvertes pour type de route.

Tableau 2 : Modèle indicatif de tableau de synthèse des distances de routes ouvertes

Type de Route	Exercice n-1 (en km)	Exercice n (en km)	TOTAL AAC (en km)	Observations
Route d'accès				
Piste principale				
Piste secondaire				
Épi routier				
<b>Total</b>				

### 1.2.3. Réseau de piste de débardage mise en œuvre. (Optionnel)

De même, une carte, au format A3 représentant l'AAC, illustrera cette partie en faisant ressortir les tracés réels des pistes de débardage et les zones sensibles à protéger.



### 1.3. Exploitation forestière

Cette section présentera le bilan des mesures d'exploitation forestière mises en œuvre par la société lors de l'exploitation de l'AAC.

Les sous-titres suivants pourront structurer le paragraphe :

1. Délimitation de l'AAC ;
2. Exploitation forestière à impact réduit ; ce point intégrera une synthèse sur les arbres protégés (semenciers, patrimoniaux, ...) laissés sur l'AAC ;
3. Traçabilité des bois et mesures internes de suivi et/ou de contrôle de qualité ;
4. Traitements sylvicoles spéciaux (le cas échéant) ;
5. Recherche (le cas échéant).

### 1.4. Réalisations sociales

Cette section présentera le bilan des réalisations sociales à l'échelle de l'AAC.

Les sous-titres suivants pourront structurer le paragraphe :

1. Actions en faveur des salariés de l'entreprise et de leurs ayants-droit ;
2. Actions en faveur des communautés locales (explications des différences entre PAO et RAOF).

**Tableau 3 : Modèle indicatif de tableau de synthèse des ristournes versées au Fond de Développement Local**

Essences	Volumes déclarés (m <sup>3</sup> )	Montant unitaire (US\$/m3)	Ristournes versées au FDL (US\$)
<b>Groupe 1</b>			
Essence i			
...			
<b>Total du groupe 1</b>			
<b>Groupe 2</b>			
Essence j			
...			
<b>Total du groupe 2</b>			
...			
<b>TOTAL GENERAL</b>			





## 1.5. Mesures environnementales

Cette section présentera le bilan des mesures environnementales mises en œuvre par la société lors de l'exploitation de l'AAC.

Les sous-titres suivants pourront structurer le paragraphe :

1. Mesures de gestion et/ou de protection de la faune ;
2. Mesures de protection des sols ;
3. Mesures de protection des cours d'eau ;
4. Gestion des déchets ;
5. Autres réalisations.

NB : Il conviendra, dans chacun des 3 chapitres précédents (exploitation forestière, réalisations sociales et mesures environnementales), de rappeler les mesures prévues dans le PAO, de décrire les activités réalisées (ou en cours de réalisation) sur l'AAC concernée, et de justifier ou d'expliquer les éventuels écarts importants.

## 1.6. Prolongation du PCIBO

Dans cette section, l'exploitant présentera et justifiera sa demande de prolongation du PCIBO, s'il souhaite garder l'ACC ouverte une année supplémentaire.

Une argumentation détaillée devra étayer cette demande, en précisant par exemple le nombre de tiges et le volume restant à prélever, les nouvelles essences valorisées par l'entreprise, les difficultés rencontrées et ayant engendré un retard dans la mise en œuvre des activités d'exploitation, etc.

Cette prolongation se fait selon la procédure usuelle, la prolongation gardant le même numéro de PCIBO initial.



## 2. MODELE DE FICHE DE FERMETURE DE L’ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE

### 2.1. Procédure de fermeture de l’AAC

L’AAC peut être ouverte durant 3 années consécutives. Le concessionnaire, durant cette période et en fonction de ces activités d’exploitation, pourra choisir de fermer l’AAC à l’issue de la 1<sup>ère</sup> année ou de la 2<sup>nd</sup>e. Dans tous les cas, à l’issue de la 3<sup>ème</sup> année il aura l’obligation de procéder à la fermeture de l’AAC.

Pour opérer la fermeture de l’AAC, le concessionnaire complétera la fiche de déclaration de fermeture de l’AAC (cf. **§ 2.2**) et la présentera à l’Administration provinciale du ressort de sa concession.

L’Administration provinciale pourra, ou non, alors effectuer une visite de terrain pour s’assurer des dispositions prises pour la fermeture de l’AAC.

La Fiche de déclaration de fermeture de l’AAC faisant office de Procès-Verbal de constat de fermeture de l’AAC sera alors signée par l’Administration provinciale et le concessionnaire.

### 2.2. Fiche de déclaration de fermeture de l’Assiette Annuelle de Coupe

- Année d’ouverture de l’AAC :.....
- Année de fermeture de l’AAC : .....
- N° de contrat de concession :.....
- Exploitant :.....
- N° de l’Assiette Annuelle de Coupe :.....

#### 1. Estimation du nombre de tiges résiduelles de diamètre supérieur ou égal au DMA

*Modèle de tableau présentant l’estimation du nombre de tiges résiduelles de diamètre supérieur ou égal au DMA*

Essence	Nombre de tiges inventoriées	Nombre de tiges exploitées	Nombre de tiges résiduelles
<b>Total</b>			



## 2. Estimation du volume des tiges résiduelles de diamètre supérieur ou égal au DMA

Modèle de tableau présentant l'estimation du volume des tiges résiduelles de diamètre supérieur ou égal au DMA

Essence	Volume net inventorié <sup>1</sup> (en m <sup>3</sup> )	Volume net exploité (en m <sup>3</sup> )	Volume résiduel estimé (en m <sup>3</sup> )
<b>Total</b>			

## 3. Historique de contrôle

Localisation et matérialisation conforme :
Dates des missions de contrôle :
Contentieux :
Fermeture de l'assiette annuelle de coupe :

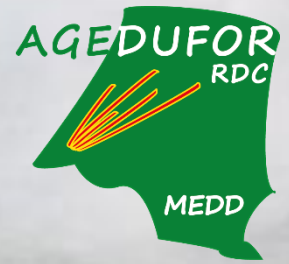
Pour l'Administration Provinciale	Pour le Concessionnaire
Signature et Cachet	Signature et Cachet

<sup>1</sup> Le volume net inventorié est obtenu par l'application des tarifs de cubage et des coefficients de récolement au nombre de tiges inventoriées en inventaire d'exploitation. Ce volume est donné à titre indicatif par l'exploitant dans le Plan Annuel d'Opération.









Version initiale : Novembre 2009

Version révisée : Juin 2017

Document rédigé dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des forêts de RDC **AGEDUFOR**.

Le Projet **AGEDUFOR** est mis en œuvre par le groupement Oréade-Brèche / FRMi / EGIS-International, pour le compte de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de RDC (MEDD) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

*Photo de couverture : FRMi*

